



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

COMPTE RENDU SUCCINCT

Réunion des 17-19 mars 1998

**GROUPE DE NEGOCIATION DE
L'ACCORD MULTILATERAL SUR L'INVESTISSEMENT**

COMPTE RENDU SUCCINCT

17-19 mars 1998

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de négociation adopte l'ordre du jour [DAFFE/MAI/A(98)4].

2. Approbation du compte rendu succinct de la réunion du 19 février

Le Groupe approuve le compte rendu succinct [DAFFE/MAI/M(98)2].

3. Contributions des délégations

Le Président prend note des contributions suivantes : d'une première délégation sur les liens entre l'AMI et la législation environnementale interne [DAFFE/MAI/RD(98)15] et sur l'application de la procédure de règlement des différends au stade antérieur à l'investissement [DAFFE/MAI/RD(98)18], d'une deuxième délégation sur le "travail et l'environnement" (non-abaissement des normes) [DAFFE/MAI/RD(98)16] et sur les réactions en cas de non-respect : suggestion à l'intention des experts du règlement des différends [DAFFE/MAI/RD(98)21], d'une troisième délégation sur l'adhésion des non-membres à l'AMI, en particulier les pays en développement [DAFFE/MAI/RD(98)19] et sur la procédure de règlement des différends entre l'investisseur et l'Etat, article D, paragraphe 3 - consentement de la partie contractante [DAFFE/MAI/RD(98)20].

4. Contributions des observateurs

Une délégation informe le Groupe de négociation que son gouvernement a décidé de soumettre une liste préliminaire d'exceptions spécifiques [DAFFE/MAI/NM(98)6]. Le représentant de cette délégation rappelle l'intérêt de son gouvernement pour l'AMI et sa détermination à participer aux négociations de manière constructive.

5. Progrès des consultations informelles et des travaux du Groupe de rédaction No. 3

M. Sikkel fait savoir que la réunion du **Groupe de rédaction No. 3** du 20 janvier a été essentiellement consacrée aux questions relatives au travail et à l'environnement. Les résultats de ces discussions sont consignés dans le rapport du Groupe de rédaction No. 3 au Groupe de négociation [DAFFE/MAI/DG3/M(98)3]*.

Le Groupe technique sur les exceptions spécifiques des pays, présidé par M. Treanor, s'est réuni les 16 et 17 mars. Son rapport [DAFFE/MAI/EX(98)26] a été soumis au Groupe de négociation.

Le Groupe de négociation prend note également des rapports issus des consultations informelles sur les questions institutionnelles du 20 février 1998 [DAFFE/MAI/IN(98)1] et sur le règlement des différends des 23-24 février 1998 [DAFFE/MAI/DS(98)1].

*. Le Groupe s'est également réuni le 19 mars pour examiner les questions qui se rapportent à l'article concernant la formulation des exceptions spécifiques des pays.

6. Environnement et travail

a) Rapports relatifs à l'incidence sur la politique environnementale nationale

Quatre délégations [DAFFE/MAI/RD(98)13, DAFPE/MAI/DG3/RD(98)9, DAFPE/MAI/RD(98)15 et DAFPE/MAI/RD(98)17] ont fait part de l'incidence possible sur leur politique environnementale. Le Président invite les autres délégations à soumettre à ce sujet un rapport à la prochaine réunion du Groupe de négociation.

b) Environnement, travail et questions connexes

Le Groupe de négociation examine la note du Président [DAFFE/MAI(98)10] et l'ensemble de propositions annexées à cette note. Le Président explique que cet ensemble de propositions doit permettre de définir les grandes lignes du régime qui sera retenu dans l'AMI pour l'environnement et le travail. Il propose que tout élément supplémentaire soit pris en compte dans une déclaration politique qui accompagnera l'adoption de l'AMI. Le Président conclut que, même si certaines délégations ne peuvent appuyer les sept éléments de l'ensemble proposé, une grande majorité est en faveur de l'approche d'ensemble et considère qu'elle pourrait servir de base de travail. Le Président observe que certaines délégations préféreraient un examen distinct des questions environnementales et des questions concernant le travail, mais que la majorité souhaite un examen parallèle. Il constate également des points de vue divergents quant au libellé à utiliser.

Le Groupe de négociation examine également le "statut" de l'ensemble de propositions et son éventuelle diffusion dans le public. Certaines délégations sont d'avis qu'il ne faut pas diffuser trop tôt des propositions qui n'ont pas été pleinement approuvées, mais d'autres délégations estiment que cette question se situe dans le cadre d'un débat public et que le texte consolidé, dans sa version actuelle, ne reflète pas l'état des discussions à ce sujet. Il est décidé que la note du Président sur l'environnement et le travail pourra être annexée, sans modification, au texte consolidé lors de sa prochaine révision.

Le Président rappelle également aux délégations que le document révisé du Secrétariat sur les liens entre l'AMI et certains accords environnementaux multilatéraux [DAFFE/MAI(98)1/REV1] a été diffusé pour plus ample examen et commentaires.

7. Libéralisation et exceptions

a) Interface entre l'AGCS et l'AMI

Le Président note que toutes les délégations approuvent l'analyse conduite dans sa note [DAFFE/MAI(98)11]. En outre, pour la grande majorité des délégations, il n'est pas nécessaire de faire figurer dans l'AMI une disposition particulière portant sur les liens entre l'AMI et l'OMC.

Le Président conclut à un consensus d'ensemble sur le point suivant : il ne faut pas d'exclusion générale des obligations concernant le traitement national pour les services régis par l'AGCS. Chaque pays devra examiner sa propre situation et limiter ses exceptions dans toute la mesure du possible de façon à prendre un engagement maximal de libéralisation dans l'AMI tout en préservant la liberté nécessaire pour les négociations futures relatives aux services.

b) Dérogations au statu quo

Le Groupe de négociation examine la note du Président [DAFFE/MAI(98)13]. Le Président note que la plupart des délégations accueillent favorablement la proposition d'annexes techniques sur les

thèmes spéciaux lorsque d'autres accords internationaux s'appliquent à certains aspects de l'investissement. Ces solutions s'inspirent du principe suivant : obtenir un maximum de possibilités de libéralisation dans le cadre de l'AMI tout en évitant les interférences avec d'autres accords internationaux. C'est cette approche qui a été retenue, par exemple, pour l'annexe sur le transport aérien. Une solution différente pourrait être envisagée dans le cas des exceptions concernant les mesures préférentielles en faveur des autochtones ou d'autres minorités ; chaque pays concerné définirait alors avec précision la portée de l'exception nécessaire. Le Président propose que le Groupe technique sur les exceptions spécifiques des pays soit invité à approfondir ces questions.

8. Questions concernant le règlement des différends

La note du Président [DAFFE/MAI(98)12] contient un ensemble de propositions concernant certaines questions traitées par le Groupe de négociation dans le contexte du règlement des différends. Le Président conclut que certaines délégations sont prêtes à accepter les propositions dans leur ensemble, mais que la plupart des autres délégations jugent nécessaire un examen plus approfondi.

Le Président note que la proposition de texte concernant l'engagement du règlement des différends entre Etats ("maturité") a été bien accueillie par un grand nombre de délégations dans un esprit de compromis, même si quelques délégations se sont montrées en faveur du texte figurant dans le texte consolidé. Sur la question des contre-mesures en cas de non-respect d'une sentence arbitrale, les divergences sont plus marquées. Le Président invite M. Baldi à poursuivre les consultations informelles, afin de rechercher un compromis fondé sur sa proposition, peut-être en renforçant les restrictions de nature procédurale. Il faudra également, lors des consultations informelles, examiner de plus près la question de l'éventuelle création d'un organe d'appel.

9. Obligations contradictoires

Le Groupe de négociation entend un compte rendu sur la poursuite des discussions bilatérales consacrées aux obligations contradictoires.

10. Prochaines étapes/autres questions

a) Prochaines étapes

Le Groupe adopte un mandat supplémentaire pour le Groupe technique sur certaines questions liées aux exceptions spécifiques des pays. Ce groupe se réunira en avril et fera rapport au Groupe de négociation (voir l'annexe 1). Le Groupe de négociation décide d'inviter les pays baltes à participer à la réunion d'avril du Groupe technique, en qualité d'observateurs.

b) Prochaines réunions

Le Groupe approuve le projet d'ordre du jour de la réunion d'avril 1998 [DAFFE/MAI/RD(98)22]. Cet ordre du jour figure à l'annexe 2.

Annexe 1

Groupe technique sur certaines questions liées aux exceptions spécifiques des pays

Mandat supplémentaire

1. Procéder à l'analyse technique des annexes qui pourraient figurer dans l'AMI pour les questions en rapport avec certains accords internationaux, notamment dans les domaines suivants :
 - a. transports aériens
 - b. transports terrestres
 - c. transports maritimes
 - d. pêche
 - e. questions concernant les aborigènes/les minorités
2. Dans ses travaux, le Groupe tiendra compte des discussions qu'a eues en mars le Groupe de négociation.
3. Les paragraphes 1 à 5 du mandat actuel du Groupe restent en vigueur.
4. Le Groupe se réunira en avril 1998 sous la présidence de M. Robin Morgan (Royaume-Uni) et fera rapport au Groupe de négociation à sa réunion d'avril.

Annexe 2

Projet d'ordre du jour

14 (après-midi) - 16 avril 1998

1. Rapport aux Ministres et projet de déclaration ministérielle
2. Contributions des délégations
3. Contributions des observateurs
4. Propositions du Président
 - a. Champ d'application
 - b. Traitement et protection des investisseurs et des investissements
5. Libéralisation et exceptions
6. Obligations contradictoires
7. Prochaines étapes

Déjeuner du 15 avril des chefs de délégation : Principales questions en suspens

14-15 (après-midi) avril : Exceptions spécifiques des pays

27-28 avril : Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres

Dates éventuelles pour les prochaines réunions*

Juin/juillet

Septembre

Décembre

* Sous réserve de modifications en fonction des débats qui auront lieu lors de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres.